



Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
sud.aubevoye@renault.com

Aubevoye, le 04 Décembre 2003, numéro 95

ASSURANCE MALADIE :

De ²chacun selon ses besoins² à ²chacun selon ses moyens²

La maladie du libéralisme attaque la sécurité sociale.

Le Premier ministre a installé le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Dès son discours de présentation, les contours de la future réforme sont tracés.

De nombreuses mesures se mettront d'ailleurs en œuvre avec l'application de la loi de financement de la sécurité sociale 2004 : augmentation du forfait hospitalier, baisse ou déremboursement de prestations, contrôle accru des arrêts maladie, limitation de l'accès au remboursement à 100%...

UN TRANSFERT DU PUBLIC AU PRIVÉ...

Pour le gouvernement, il ne s'agit plus de réguler l'augmentation des dépenses de santé mais bien de faire sortir du giron public des pans entiers de ces dépenses ... et les augmentations de cotisations aux complémentaires (mutuelles et assurances privées) qui vont avec.

La concertation promise se réduit à peau de chagrin puisqu'il s'agit en fait plus des moyens d'organiser le co-pilotage public/privé du système de santé...En un mot transférer une partie des dépenses de santé vers les complémentaires, mutuelles et assurances privées ; donc d'une privatisation partielle de l'assurance maladie.

VERS UNE PROTECTION SOCIALE AU RABAIS...

Discrimination en fonction de l'âge, en fonction des moyens financiers, en fonction du "risque" pris (accident lié à la pratique sportive, maladie liée au tabac... par exemple) telles sont les menaces qui pèsent sur notre système.

Au final, nous en serons tous de notre poche et seuls ceux qui en auront les moyens pourront continuer de bénéficier de soins de qualité.

D'ores et déjà l'accès aux soins pour les plus démunis est plus que jamais compromis : la réforme de l'Aide Médicale Etat (AME) prévue dans la loi de finances 2004 empêchera les plus démunis parmi les plus démunis de se soigner.

POUR QUELLE ASSURANCE MALADIE ?

Si demain, la réforme libérale voulue par Raffarin et le MEDEF se met en place, ce sont les principes de base de notre Assurance Maladie qui seront remis en cause : solidarité collective, égalité d'accès aux soins.

Pour défendre et améliorer notre sécu, les organisations syndicales SUD SOLIDAIRES appellent les assurés sociaux, les salariés, les syndicats et associations à se mobiliser ensemble pour rejeter cette réforme et pour réfléchir ensemble à l'amélioration d'une sécurité sociale plus solidaire.

RETRAITE DES SALARIES AYANT COMMENCE à travailler entre 14 et 16 ans.

Les conditions d'une retraite avant 60 ans

Début de carrière	Trimestres validés	Dont trimestres cotisés	Age du départ
14 ans	168 (soit 42 ans)	168	56 ans
15 ans	168	168	57 ans
14 ou 15 ans	168	164 (soit 41 ans)	58 ans
14, 15 ou 16 ans	168	160 (soit 40 ans)	59 ans

La caisse nationale d'assurance vieillesse a mis en service un numéro vert pour tous renseignements et démarches à entreprendre : 0825 809 789

Nous n'avons pas la même lecture.

« Le nouveau droit pour les salariés qui ont commencé à travailler avant 17 ans est une avancée sociale unique en Europe »

Regardons d'un peu près ! On nous a beaucoup parlé d'équité, pour cela gouvernement et (certains) syndicats, ont signé un accord faisant passer les cotisations des salariés du public de 37,5 ans à 40 ans d'ici 2008. Ensuite public comme privé : 42 ans de cotisation à raison d'un trimestre supplémentaire par année.

Pour les salariés qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans , pas de chance c'est dès le 1^{er} janvier 2004 qu'ils verront leurs cotisations passer à 42 ans.

Bonjour l'équité !

Dès 2004, ce serait, d'après la CNAV, 159000 salarié(e)s qui devraient demander à bénéficier de cette mesure.

D'après les statistiques 1/3 d'entre d'eux ne serait déjà plus en activité (plans sociaux, licenciements, fermetures d'entreprises, maladies professionnelles,...)

Une mesure pour le gouvernement qui tombe à pic, pour diminuer les chiffres calamiteux du nombre de chômeurs de longue durée. Ce qui à l'approche d'échéance électorale nationale va dans le bon sens pour noyer le problème.

Chez RENAULT, comme dans de nombreuses grandes entreprises du pays, il y avait déjà des départs anticipés en préretraite mais entre 55 à 57 ans sans avoir cotisé 42 ans, CASA,ARPE, FNE,... ou les licenciements pour restructuration, délocalisations...

UN DEPART UNE EMBAUCHE

Les signataires de cet accord sur la réforme des retraites, nous l'ont présentée comme une « avancée sociale », ces départs vont libérer des emplois etc.....

Mais personne ne dit comment !